



Plan d'action Lutte contre les discriminations à l'emploi Paris 19e

Lettre d'information n° 11/ Novembre 2011

Formation gratuite

Comment recruter sans discrimination en favorisant l'emploi des seniors ?

A l'initiative de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Paris (UT 75), l'APSV propose une formation gratuite regroupant une dizaine d'entreprises, appartenant à plusieurs secteurs d'activité. **Cette formation prévoit une série de trois ateliers d'une demi-journée. Deux dates sont proposées pour chaque atelier.** L'ensemble de l'action se déroulera de janvier à avril 2012.

Nous aborderons la **question du recrutement des « seniors »** par l'identification des stéréotypes qui entravent à l'accès à l'entreprise. Interroger, puis déconstruire ces stéréotypes, tout en tenant compte du cadre légal en matière de recrutement et de lutte contre les discriminations à l'emploi, nous amènera à co-construire des procédures de recrutement et des outils pour objectiver ces recrutements.

Une réunion de présentation de ces ateliers aura lieu le 15 décembre de 14h30 à 16h à l'APSV.

Pour en savoir plus, contacter bsalvioni@apsv.fr

Accès aux stages

Présentation du guide « stages en entreprise, promouvoir l'égalité »

Le jeudi 17 novembre à l'Hôtel de Ville de Paris a été présenté le **guide inédit « Stages en entreprises : promouvoir l'égalité »**, réalisé dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations du 19^e arrondissement par l'association APSV et financé par l'AcSé. Il s'agit d'un guide pratique à destination des entreprises pour favoriser un accueil et un accompagnement des stagiaires sans discriminations. Il contient la législation sur les stages et sur les discriminations, ainsi que des bonnes pratiques et des outils pour la gestion des candidatures et le suivi des stagiaires. Le guide est accessible en suivant ce lien www.paris19contrelesdiscriminations.fr.

Pour en savoir plus, contacter bsalvioni@apsv.fr

Identification des discriminations

Le « Réseau Repérage »

Le « **Réseau Repérage** » (RR) est un espace pour les professionnels de structures du champ social et de l'emploi partenaires du Plan LCD 19^e ayant pour objectif de **mieux connaître les discriminations sur le territoire, d'analyser les pratiques professionnelles et de réagir collectivement face à une situation de discrimination.** Le « RR » est un relais pour réorienter les personnes vers des lieux d'accompagnement juridique. Le prochain rendez-vous aura lieu le vendredi 3 février 2012. Dans le cadre du « Réseau Repérage », un groupe de travail sera constitué afin de construire un **argumentaire face à des demandes discriminatoires** à partir de cas concrets. La première réunion est fixée le jeudi 19 janvier 2012 à l'APSV.

Pour en savoir plus, contacter bsalvioni@apsv.fr

Agenda

Le 7 décembre de 10-17h : forum « Sos Stage » organisé par l'Afij, à destination des étudiants à la recherche d'un stage. Plusieurs entreprises tiendront des stands et recruteront des stagiaires tous profils de BAC+1 à BAC+8. (Salle Olympe de Gouges, 15 rue Merlin, 75011)

Le 9 décembre de 9-12h30 : Séminaire de présentation organisé par ARACT IDF des actions 2011 du Plan d'actions concertées pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail en Ile-de-France. (Immeuble de la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, 75009).

Le 12 décembre 9-16h45 : journée thématique « 10 ans de lutte contre les discriminations » organisée par l'ISCRA et le pôle de ressources ville et développement social Val d'Oise. (Lycée professionnel Auguste Escoffier, 77, rue Pierrelaye, Eragny-sur-Oise, 95610)

En bref

Le 15 novembre 2011, la Cour d'Appel d'Orléans condamne un employeur pour discrimination sur le critère du handicap. L'employeur, en raison de ses carences multiples à l'égard de la salariée, dont il ne pouvait ignorer le handicap, a prononcé le licenciement en raison de son état de santé le 25 Juin 2009. Il s'ensuit que ce licenciement doit être déclaré nul en application de l'article 1132-4 du Code du travail de surcroît il doit être condamné à des dommages et intérêts complémentaires du fait de préjudice moral né de la stigmatisation du handicap. Pour plus de détails : <http://www.loysel.fr>

Le 30 novembre, la Cour d'appel de Bourges a déclaré le licenciement d'une employée de pharmacie sans cause réelle et sérieuse et a condamné l'employeur à verser 40 000 euro de dommages et intérêt. L'employée de pharmacie, avait saisie la HALDE d'une réclamation relative à des faits de harcèlement et à un licenciement qu'elle estime en lien avec son état de santé, en raison de l'absence de mise à disposition d'un fauteuil assis debout pourtant préconisée par le médecin du travail. Pour plus de détails : <http://www.defenseurdesdroits.fr/>